

Newsletter Mars 2014

Quel est l'avantage des établissements saisonniers?

Si votre entreprise, même ouverte toute l'année, connaît une ou plusieurs hautes saisons d'une durée totale de 3 mois au moins et de 9 mois vous pouvez demander le statut d'établissement saisonnier. Cela si le chiffre d'affaires mensuel moyen pendant les mois de haute saison est supérieur d'au moins 35% au chiffre d'affaires mensuel moyen des autres mois. Le site en lien vous propose un calculateur saisonnier qui vous permettra de vérifier votre saisonnalité.
http://www.hotelleriesuisse.ch/fr/pub/services/recht_l-gav.htm



Avantage :

Votre durée normale de travail hebdomadaire passera de 42 heures à 43.5 heures par semaine. Soit 1.5 heure hebdomadaire en plus et une meilleure flexibilité. Une chance à saisir absolument!

Votations sur salaires minimaux (2xNON)

Menace l'agriculture, l'industrie, l'hôtellerie et la restauration

Les exigences syndicales suisses sont les plus hautes du monde! Un SMIC deux fois plus élevé qu'en France ou en Allemagne condamnera nombre d'exploitations agricoles, mais aussi de cafés, d'hôtels ou encore de petites industries à la disparition pure et simple.

Accès à l'argumentaire de la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie, [ici](#). Les inscriptions au comité de soutien se font via le [site de la CVCI](#). Plus d'informations sur le sujet <https://mindestlohn-nein.ch/fr>



Your Challenge 4ème édition : mission réussie avec 19'000 visiteurs en 6 jours

Le stand à l'honneur "**Les Métiers de bouche**" a suscité un grand engouement avec les nombreuses professions présentées liées aux domaines de l'hôtellerie, la restauration, la boulangerie, la pâtisserie- confiserie et la boucherie.



Plus d'informations à ce sujet [ici](#)



Association hôtelière du Valais
Rue Pré-Fleuri 6 // CP 42
1951 Sion
Tel : 027 327 35 10
Fax: 027 327 35 11
Mail: info@vs-hotel.ch



suivez-nous aussi sur

